

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier relatif aux demandes d'autorisations de construire relatives à des travaux à réaliser sur des stations d'épuration et de relèvement gérées par la direction de l'eau.

Les dossiers suivants ont fait l'objet de délibérations spécifiques :

- construction d'une station de refoulement à Couzon au Mont d'Or,
- réalisation d'un dépoussiérage électrostatique sur la station d'épuration à Pierre Bénite,
- mise en oeuvre d'un groupe électrogène sur la station de relèvement de "La Passerelle" à Décines Charpieu.

Ces travaux nécessitent des demandes de permis de construire, afin de réaliser des locaux ou des superstructures ;

B - Propose de l'autoriser à signer toutes demandes d'autorisation de construire relatives à ces dossiers ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer toutes demandes d'autorisation de construire relatives à ces dossiers.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,